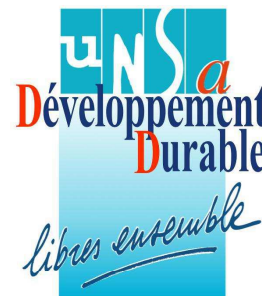




S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



## Comité technique d'établissement du 9 juillet 2015

### Représentants du personnel :

**CFDT** : Claude GUILLET, Stéphane POULNOIS (titulaire), Gérard BOUIN (expert)

**UNSA** : Hélène CHASSAGNOL (titulaire), Céline BOURA (suppléante)

**Direction Générale** : le DG, la SG+DRH et ses deux adjointes.

Elise Kamuhanda (Dialogue Social ) assure le secrétariat.

*FO a décidé de boycotter cette séance du Comité Technique.*

*L'avenir n'est, certes, pas tout rose mais nous ne souhaitons pas contribuer à assombrir le tableau. Bien que nous ne cautionnions pas la politique générale de l'établissement notamment en matière de réductions d'effectifs et de moyens, la CFDT-UNSA souhaite continuer à débattre des sujets importants qui touchent au quotidien des agents.*

**CFDT-UNSA** fait sa déclaration liminaire (cf. PJ), diffusée à tous les agents, en temps réel.

### Affaire Berteaud : nouveau rebondissement

Le Directeur Général a enfin obtenu l'accord du ministère pour la diffusion du rapport Berteaud mais à une date qui n'est pas connue !!! La réunion prévue ce même jour, et qui devait permettre d'avancer sur le sujet, est reportée pour la 4<sup>ème</sup> fois. Nous nous interrogeons sur les raisons de ces multiples reports. Cette situation laisse les agents dans l'incertitude et l'inquiétude.

### Action sociale : Création de la COPAS (Commission pour l'Orientation de la Politique d'Action Sociale)

#### Enfin nous avons été entendu mais que de temps perdu et quel manque de concertation !

Après un an et demi d'existence, l'administration nous présente enfin un projet de création d'une instance chargée de contribuer aux orientations et à la mise en œuvre de l'action sociale au sein de l'établissement.

La CFDT-UNSA se félicite de la création de cette instance, indispensable au fonctionnement des CLAS. En l'absence de la concertation préalable que nous réclamions depuis des mois, le texte qui nous est présenté est manifestement incomplet et trop vague pour que nous l'acceptions en l'état.

Après 2 heures de débat, nos arguments seront largement intégrés dans le texte soumis au vote. Toutefois, il devra être complété par une instruction interne qui précisera l'organisation pratique de l'action sociale. La consultation des organisations syndicales sera indispensable.

VOTE : mention adoptée à l'unanimité des présents (CFDT-UNSA : 3 – CGT : 2)

### Revalorisation des frais de déplacement, modalités de mise en œuvre.

#### Une application au 1<sup>er</sup> septembre 2015

Le CA du 29 juin a voté la revalorisation du barème. Le Directeur Général a indiqué que le ministère de tutelle veut imposer la modification du texte présenté au vote en ajoutant : « par exception, le DG peut autoriser le dépassement jusqu'à 18€ sur présentation de facture ». Un bilan comptable de l'application de cette revalorisation sera réalisé fin juin 2016.

Le texte sera appliqué au 1<sup>er</sup> septembre 2015, les modalités pratiques devant être fixées très rapidement afin de permettre aux directeurs de Dter/Dtec d'informer leurs agents.

Pour l'application du nouveau barème, le nouveau logiciel GFD, remplaçant de tous les logiciels actuels, doit être déployé (au plus tard 1<sup>er</sup> janvier 2016), les personnels formés pour l'utiliser, et tous les agents doivent tout faire pour faciliter le travail des gestionnaires. Les agents ne doivent pas, en particulier, faire de demande de frais unique sur les deux barèmes de remboursement (semaine 36).

## EFFECTIFS : une relative stabilité mais pas pour tous

Entre janvier 2014 et avril 2015, l'effectif global du Cerema est passé de 3049 à 3036 (-13 ETP). Cette relative stabilité cache de fortes disparités entre les différentes directions au profit du siège, qui n'a toujours pas atteint sa taille définitive et qui doit déjà faire face à des départs d'agents...

Direction	effectifs en ETP au...			variation 16 mois	
	01/14	01/15	04/15	en ETP	en %
DTecEMF	175.3	169.1	167.4	-7.9	-5%
DTecITM	172.2	167.8	165.8	-6.4	-4%
DTecTV	142.3	155.0	150.8	8.5	6%
DTerCE	460.8	450.2	446.2	-14.6	-3%
DTerEst	259.4	260.4	257.3	-2.1	-1%
DTerIdF	206.0	200.6	204.2	-1.8	-1%
DTerMed	347.6	329.0	328.0	-19.6	-6%
DTerNC	320.2	318.3	323.2	3.0	1%
DTerNP	256.3	248.5	246.8	-9.5	-4%
DTerOuest	323.7	320.9	319.5	-4.2	-1%
DTerSO	297.3	300.6	296.7	-0.6	0%
Siège	88.1	125.3	130.1	42.0	48%

Sylvie MOREAU nous présente le bilan des 3 cycles de mobilité de l'année 2015.

La CFDT-UNSA interpelle la Direction sur la manière brutale dont les portes du Cerema ont été fermées aux agents extérieurs. Cette situation, non anticipée et non annoncée, a mis en difficulté plusieurs équipes qui se sont retrouvées dans l'obligation de faire face à des commandes avec des effectifs diminués.

La Direction a indiqué qu'elle n'a pas eu d'autre alternative. En plus du plafond d'emplois (3150 ETP) et de la masse salariale autorisée (qui permet de financer 3084 ETP), le ministère du budget vient de lui rajouter une 3<sup>ème</sup> contrainte : le schéma d'emplois (la diminution de l'effectif 2016 sera calculée, non pas sur l'effectif autorisé, mais sur l'effectif réel, au 31 décembre 2016).

Cerema	effectifs en ETP au...			variation 16 mois	
	01/14	01/15	04/15	en ETP	en %
A	1 057	1 067	1 064	7.2	0.7%
B	1 203	1 199	1 196	-6.6	-0.5%
C	631	622	621	-10.3	-1.6%
OPA	159	157	155	-3.5	-2.2%
Total	3 049	3 046	3 036	-13.2	-0.4%

Pour le prochain cycle de mobilités (janvier 2016), sur les 220 postes qui devraient être ouverts à la mobilité en catégories A et B, une centaine seront encore verrouillés en interne Cerema.

### Point d'avancement des groupes de travail :

#### Quand les services communiqueront-ils les données permettant à ces groupes d'avancer ?

##### - Règlement intérieur, cadre du temps de travail

Trois réunions ont déjà eu lieu, pour faire l'état des lieux des règlements et des pratiques dans les 11 services. Comme on pouvait le prévoir le GT a des difficultés pour récolter des informations précises et sincères sur l'application des différents RI.

##### - Restauration collective

Sept réunions ont été tenues par un groupe de travail auquel les organisations syndicales n'ont pas été conviées. Laurence PROST présente le document qui devrait être diffusé aux agents. Une fois encore nous constatons que les services ne font pas remonter les informations nécessaires à l'analyse par le groupe de travail. Le document se limite à la présentation de l'analyse du questionnaire agents. Les agents ont répondu massivement au questionnaire (environ 50%) surtout sur les sites dépourvus de restauration collective. Le but est de déterminer des améliorations en termes de prestation et/ou de service.

### Mise œuvre du projet stratégique

Le Directeur général présente rapidement les 12 principaux chantiers 2015, parmi lesquels le contrat d'objectifs et de moyens, la stratégie immobilière, le plan d'affaire, mais aussi la recherche de pistes d'économies de fonctionnement.

# Déclaration liminaire des représentants du personnel **CFDT-UNSA** au Comité Technique du **Cerema** du **9 juillet 2015**.

Ce CTE arrive 10 jours après le CA du 29 juin 2015. A ce jour, la Direction du Cerema n'a toujours pas informé les agents des décisions de ce CA, qui les concernent pourtant au premier plan.

**Monsieur le Directeur, considérez-vous, que cette information est du ressort des syndicats ?**

## Nos positions sur les points à l'ordre du jour :

### Action sociale

La décision du 4 juin 2015 a porté création des CLAS au sein du Cerema. **La CFDT et l'UNSA** tiennent à rappeler leur attachement à une action sociale de qualité et au plus proche des bénéficiaires. Bien que sceptiques sur l'organisation générale, nous avons désigné des représentants dans les CLAS, afin d'assurer la continuité des prestations.

Aujourd'hui, nous est présentée pour avis, la création de la Commission d'Orientation Pour l'Action Sociale (**COPAS**). Nous nous félicitons de la création d'une instance au niveau de l'établissement, dont nous avons pointé l'utilité depuis le début du Cerema. Malheureusement, faute de concertation, **le texte présenté aujourd'hui n'est pas acceptable**, car il est manifestement incomplet.

D'une part, il ne liste pas des missions essentielles comme l'organisation de l'action sociale de l'établissement, la formation des membres de CLAS, etc. D'autre part il élude totalement l'aspect protection du déroulement de carrière de son président et de son secrétaire.

Dans toutes les négociations préalables, la direction s'est appuyée sur le texte « MEDDE/MLETR arrêté du 9 octobre 2014 » mais cette référence n'est écrite dans aucun des documents proposés. Après avoir coupé les ponts avec les pilotes de l'action sociale MEDDE/METLR, il semble clair que vous ne voulez pas d'une référence à ce texte, pourtant issu de quatre années de négociations, destiné à assurer un fonctionnement clair de l'action sociale et une protection de ses acteurs.

Nous déplorons donc que plus d'un an et demi après la création du Cerema, ces deux décisions ne permettent toujours pas de faire fonctionner une action sociale de même niveau que dans les services de nos ministères.

### Effectifs

Les documents transmis laissent croire à une stabilisation des effectifs du Cerema sur 2014/2015. L'excédent du cycle 2015-05 permet de revenir à l'effectif du cycle 2014-01. C'est ainsi que vous avez justifié l'ouverture de seulement 8 postes (7A + 1B) aux personnels hors Cerema pour le cycle 2015-09. Ce cycle paraît donc équilibré, mais qu'en est-il des départs en retraite, des demandes de disponibilités ou de détachements qui impactent à la baisse les effectifs de l'établissement ?

On constate que **5 directions ont perdu entre 3 et 6 % de leurs ETP en 16 mois** (1<sup>er</sup> janvier 2014 – 30 avril 2015) **alors que le siège a progressé de 48%**. Jusqu'à quel effectif le siège souhaite augmenter ? Quid du nombre de vacataires et CDD ?

Enfin sur les mobilités, merci de détailler l'origine des entrants qualifiés de « autres », qui deviennent plus nombreux que les entrants « MEDDE » sur le cycle 2015-09.

Vous nous avez souvent rappelé qu'il n'existait **pas d'effectif-cible par DTer/DTec**. Pourtant le projet stratégique impactera certaines directions plus que d'autres. Faudra-t-il attendre les prochains bilans pour faire les comptes ou bien cela fera-t-il l'objet de débats dans les instances du Cerema ?

### Frais de déplacement : revalorisation du barème - modalités de mise en œuvre

**Le conseil d'administration du Cerema a voté pour votre proposition**. C'est un premier pas, même s'il reste modeste. **CFDT et UNSA, nous avons fait le choix de l'abstention sur ce vote**, car cette revalorisation reste en deçà de nos revendications et ne prend pas en compte la réalité économique de la restauration et de l'hébergement, comme le proposaient nos amendements.

Nous aurions trouvé plus simple, une hausse du forfait des repas, sans justificatif à fournir, **pour ne pas plus alourdir le travail des agents administratifs et comptables** avec des dizaines de milliers de factures de repas, alors qu'ils doivent déjà faire face au **nouveau logiciel GFD**.

Aucun document de nous étant parvenu avant cette réunion, nous attendons d'entendre les modalités de mise en œuvre que vous allez nous présenter.

## Chantier relatif au règlement intérieur cadre

La CFDT et l'UNSA participent au groupe de travail sur le futur règlement intérieur cadre du temps de travail au Cerema.

Nous attendons une **harmonisation ambitieuse** à l'échelle de l'établissement, qui apporte aux agents une amélioration de leurs conditions de travail, un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, et qui tienne compte de nos activités et de leurs contraintes spécifiques.

Nous serons également attentifs à ce qu'à situation de travail identique, il y ait **équité de traitement** entre tous les agents du Cerema.

La semaine de 4 jours ou 4,5 jours, la comptabilisation de toutes les heures travaillées, des modalités élargies de récupération des heures effectuées constituent de vrais objectifs de progrès social au sein de l'établissement. Une organisation concertée de ces nouveaux aménagements devrait permettre à l'établissement de renforcer l'efficacité collective de nos services. De nombreuses études scientifiques en attestent : *« plus un travailleur est heureux, plus il est efficace dans son travail »*.

Les résultats du dernier « baromètre » (consultation des agents de décembre 2014) démontrent la marge de progression de l'établissement dans ce domaine ! Et si la réussite du projet stratégique passait entre autres par la **qualité de vie au travail des agents du Cerema** ?

Par ailleurs, le **sondage sur les outils informatiques** a été ressenti par des agents du Cerema comme une provocation. La direction générale, qui refuse d'aborder **le télétravail ou le travail déporté**, dans le règlement intérieur cadre, ose poser des questions où ces modalités sont omniprésentes ! Ou alors le rédacteur de ces questions en bénéficie avant les autres agents, sans cadrage général...

## Restauration collective

Le document présente la synthèse des questionnaires des agents. Mais :

- quelle est la situation administrative des restaurants ?
- quelle offre de restauration collective est proposée, site par site ?

**La CFDT et l'UNSA attendent toujours un état des lieux complet, sincère et consultable par les représentants du personnel.**

Les dernières années ont vu les tarifs des restaurants administratifs s'envoler en même temps que les portions servies suivaient souvent la courbe inverse (et que le point d'indice stagnait). Parce qu'ils ne sont plus en mesure d'assumer le coût financier d'un repas quotidien en restaurant administratif, de plus en plus d'agents (notamment les jeunes et ceux qui ont les plus bas salaires) se détournent de la restauration collective au profit de la « gamelle ».

**Nous vous rappelons notre attachement à une égalité de traitement entre tous les agents au sein du Cerema mais aussi au sein de nos ministères.** En matière de restauration collective, cette égalité passe d'abord par des offres équivalentes en termes de prestations, de tarifs et de proximité. A défaut, des mesures compensatoires doivent être apportées.

Quel que soit le site du Cerema sur lequel se trouvent les agents (différent de leur site d'affectation), ils devraient pouvoir bénéficier du tarif « agents du Cerema » selon leur INM et ne pas être considérés comme de simples « extérieurs ». Le Cerema ne pourrait-il pas mettre en place un système d'identification unique de ses agents dans tous les restaurants administratifs ?

-----